

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE BEAULAC-GARTHBY
COMTÉ DE RICHMOND
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DU COMTÉ DES APPALACHES
CANADA

SESSION À une session spéciale du conseil municipal de Beaulac-Garthby, dans
SPÉCIALE le Comté de Richmond, de la Municipalité Régionale du Comté des
Appalaches, tenue le jeudi 3 mars 2011, au lieu ordinaire des sessions à 19
heures et 00 minute, à laquelle sont présents :

-2011-
MARS LE 3

Monsieur le Maire
Messieurs les conseillers

Loïc Lenoir
1- Jean-Claude Brochu
2- Isabelle Gosselin
3- Marcel Houde
4- Bruno Martin
5- Isabelle Roberge
6- Marc Baillargeon

Absent :

Tous membres du conseil et formant quorum.
Sous la présidence du maire, monsieur Loïc Lenoir.
Madame Cynthia Gagné, directrice générale, de la Municipalité de Beaulac-Garthby, assiste à la réunion.

CONVOCATION :

L'avis de convocation a été signifié tel que requis par les dispositions du présent Code municipal selon les articles 152, 156 et 429. L'avis a été remis en mains propres au maire et à chaque membre du conseil quarante huit (48) heures avant la tenue de la session spéciale.

Cette session spéciale est convoquée par le maire, monsieur Loïc Lenoir et la directrice générale, madame Cynthia Gagné, pour être tenue au lieu ordinaire des sessions du Conseil, le 3^{ième} jour du mois de mars 2011 à 19h00.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE : mot de bienvenue et prière

La session est ouverte à 19 heures et 00 minute par le mot de bienvenue adressé par le maire monsieur Loïc Lenoir à tous les conseillers et aux personnes présentes, suivi par la prière.

ORDRE DU JOUR

- 1- *Adoption de l'ordre du jour .*
- 2- *Adjudication du financement à long terme.*
- 3- *Concordance Financement à long terme.*
- 4- *Période de questions .*
- 5- *Levée de l'assemblée .*

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

11-03-3871

Il est proposé par : M. Marcel Houde

Que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

Adopté à l'unanimité par les conseillers

Le maire s'étant abstenu de voter.

ADJUDICATION DU FINANCEMENT À LONG TERME

11-03-3872

Il est proposé par : Mme Isabelle Roberge

Que la municipalité de Beaulac-Garthby accepte l'offre qui lui est faite de la Caisse Desjardins du Carrefour des lacs pour son emprunt de 455 300.00 \$ par billet en vertu du règlement d'emprunt numéro 48-2003, au pair, échéant en série cinq (5) ans comme suit;

23 000 \$	3.76 %	10 mars 2012
23 900 \$	3.76 %	10 mars 2013
24 800 \$	3.76 %	10 mars 2014
25 700 \$	3.76 %	10 mars 2015
357 900 \$	3.76 %	10 mars 2016

Que les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci;

Adopté à l'unanimité par les conseillers

Le maire s'étant abstenu de voter.

CONCORDANCE FINANCEMENT À LONG TERME

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt numéro 48-2003, la municipalité de Beaulac-Garthby souhaite emprunter par billet un montant total de 455 300.00 \$;

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis;

11-03-3873

Il est proposé par : M. Marc Baillargeon

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

Qu'un emprunt par billet au montant de 455 300.00 \$ prévu au règlement d'emprunt numéro 48-2003 soit réalisé;

Que les billets soient signés par le maire, monsieur Loic Lenoir et la directrice générale, madame Cynthia Gagné;

Que les billets soient datés du 10 mars 2011;

Que les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

Que les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2012	23 000.00 \$
2013	23 900.00 \$
2014	24 800.00 \$

2015	25 700.00 \$
2016	26 800.00 \$
2016	331 100.00 \$

Que pour réaliser cet emprunt la municipalité de Beaulac-Garthby émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 10 mars 2011), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2017 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement numéro 48-2003, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

Adopté à l'unanimité par les conseillers
Le maire s'étant abstenu de voter.

AFFAIRES NOUVELLES :

PÉRIODE DE QUESTIONS :

Le maire et les conseillers répondent aux questions des contribuables.

CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS

Je, soussignée, Cynthia Gagné, directrice générale, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour toutes les résolutions autorisant des dépenses acceptées lors de cette session.

Cynthia Gagné, directrice générale

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

11-03-3874

Il est proposé par : Mme Isabelle Roberge

Que l'assemblée soit levée à 19 heures 07 minutes.

Adopté à l'unanimité par les conseillers
Le maire s'étant abstenu de voter.

Cynthia Gagné, directrice générale

Loïc Lenoir, maire

Je, Loïc Lenoir, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.